



INTRODUCTION.....	2
LE DOUBLE DIPLÔME : UN PARTENARIAT D'EXCELLENCE	4
CONTEXTES NATIONAUX ET EUROPÉEN.....	6
LA MISE EN PLACE D'UN DOUBLE DIPLÔME	8
LE CAS DE LA COTUTELLE DE THÈSE	13
POINT SUR LES DOUBLES DIPLÔMES FRANCO-BRÉSILIENS	14

Introduction

Champs d'étude

Double diplôme, diplôme conjoint, diplôme intégré, diplôme commun, il existe diverses appellations pour désigner les programmes traités dans ce dossier. Volontairement, il ne sera retenu que les cursus à l'issu desquels l'étudiant reçoit *soit* un diplôme de chacun des partenaires, *soit* un diplôme commun. La cotutelle internationale de thèse doctorale répond à ce critère et sera donc abordée à ce titre.

Situation franco-brésilienne

Les premiers doubles diplômes franco-brésiliens datent du tout début des années 2000. Aujourd'hui, il en existe 70 mis en place par 13 institutions brésiliennes et 38 institutions françaises. Ils sont l'illustration d'une volonté des établissements d'enseignement supérieur de renforcer et de faciliter la coopération internationale. Ils allient une formation à haute valeur-ajoutée à l'opportunité de découvrir la culture d'un autre pays. Les formations d'ingénieur ont été pionnières dans la création de ces programmes : au niveau français, les Ecoles Centrales ont été particulièrement actives. Par conséquent, de nombreux exemples seront tirés des retours d'expérience en ingénierie.

Les 13 partenaires brésiliens

- Université Fédérale du Ceará
- Université Pontificale Catholique de Rio de Janeiro
- Ecole Polytechnique de l'Université de Sao Paulo
- Université d'Etat de Campinas
- Université Fédérale du Rio Grande do Sul
- Ecole Polytechnique de l'Université Fédérale de Rio de Janeiro
- Université Fédérale de Santa Catarina
- Université Fédérale de Uberlândia
- Université Fédérale Technologique du Paraná
- Université Pontificale Catholique de São Paulo
- Faculté d'Economie, de Gestion et de Comptabilité de l'Université de São Paulo
- Ecole Supérieure d'Agriculture "Luiz de Queiroz" de l'Université de São Paulo
- Faculté de l'Institut Brésilien du Marché de Capitaux de Rio de Janeiro

Les 38 partenaires français

- Ecole Centrale de Paris
- Ecole Centrale de Lille
- Ecole Centrale de Nantes
- Ecole Centrale de Lyon
- Ecole Centrale de Marseille
- Institut National des Sciences Appliquées Lyon
- Institut National des Sciences Appliquées Toulouse
- Institut National des Sciences Appliquées Rouen
- Institut National des Sciences Appliquées Rennes
- Institut National des Sciences Appliquées Strasbourg
- Ecole Nationale des Mines de Paris
- Ecole Nationale des Mines de Nancy
- Ecole Nationale des Mines de Saint-Etienne
- Ecole Nationale Supérieure de Télécommunication
- Ecole Polytechnique
- Ecole Nationale des Ponts et Chaussées
- Ecole Nationale Supérieure de Chimie et de Physique de Paris

- Ecole Nationale Supérieure de Chimie et de Physique de Bordeaux
- Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier
- Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Lille
- Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers
- Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées
- Université Technologique de Compiègne
- Université Technologique de Troyes
- Université Technologique de Belfort-Montbéliard
- Institut d'Etudes Politiques de Paris
- Institut National Agronomique Paris Grignon
- Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers
- Institut Supérieur d'Agriculture de Beauvais
- Institut Supérieur d'Agriculture de Lille
- Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes de Lyon
- Ecole Supérieure d'Agriculture de Purpan (Toulouse)
- Ecole de Management de Normandie
- Institut Européen d'Etudes Commerciales Supérieures de Strasbourg
- Université Nice / Sophia-Antipolis
- Euromed Ecole de Management de Marseille
- Institut National Polytechnique de Toulouse
- Université Grenoble 2 Pierre Mandes France

Contexte législatif

Ces programmes se développent dans un contexte général d'ouverture des formations à l'international comme en témoigne au plan européen le processus de Bologne. Au niveau français les nouvelles législations sur les doubles diplômes et la cotutelle de thèse vont clairement dans le sens d'un développement de la coopération internationale. Enfin, du côté Brésilien, il n'existe pas de législation sur le sujet, les universités reconnues ont une grande liberté d'action et peuvent valider les diplômes étrangers moyennant des procédures particulières.

Création d'un double diplôme

A partir de retours d'expérience, ce dossier tente une schématisation du processus de création d'un double diplôme. Celui-ci s'effectue en cinq étapes :

- Identification du partenaire et rencontre des équipes pédagogiques
- Comparaison des cursus et explicitation de la collaboration
- Validation administrative,
- Sélection et envoi des premiers étudiants
- Retour des étudiants et délivrance des premiers diplômes

A chaque étape des exemples illustreront les choix effectués par les établissements impliqués.

NB : Ce dossier pratique cherche à démystifier la complexité de la mise en place d'un programme de double diplôme. Tous vos commentaires sur la qualité de ce dossier et son utilité pourront être transmis à l'adresse mail suivante : maxence@cendotec.org.br.

Le Double Diplôme : un partenariat d'excellence

Principes et objectifs

Dans le cadre de la coopération franco-brésilienne, les programmes de double diplôme permettent aux meilleurs étudiants d'intégrer un établissement étranger partenaire pour une durée déterminée afin d'y effectuer une partie de leurs études. A l'issue de ce cursus, ces étudiants sont diplômés des deux institutions.

Du point de vue des étudiants, ces programmes offrent une chance unique d'enrichir leur formation par une période d'étude à l'étranger. Outre les aspects académiques et professionnels, ils représentent une aventure humaine et culturelle véritablement enrichissante au niveau personnel.

Pour les établissements, la mise en place d'un tel programme répond à la volonté de donner une formation à forte valeur ajoutée à leurs étudiants. Il est intéressant de remarquer que les premiers retours d'expérience font apparaître des effets induits très positifs pour les institutions impliquées.

L'Université d'Etat de Campinas (Unicamp) sur le double diplôme avec les Ecoles Centrales

Les motifs qui ont conduit à la signature du Double Diplôme sont multiples, mais on peut mettre en avant deux points : donner une formation professionnelle de haut-niveau aux étudiants et leur permettre d'intégrer une nouvelle culture. Cette expérience est une aide importante pour se démarquer dans un marché du travail globalisé. Les étudiants sélectionnés, les plus brillants de l'Unicamp, participent en même temps à la diffusion d'une bonne image de leur université à l'international.

Contact : Prof. Dr. José Roberto de França Arruda – arruda@fem.unicamp.br

L'Université Fédérale du Rio Grande do Sul et les Ecoles Centrales

Pour l'UFRGS, le partenariat avec les Ecoles Centrales permet de former un ingénieur pointu, présentant les qualités suivantes :

- Une forte capacité technique dans sa spécialité
- Un socle disciplinaire généraliste solide, apportant une bonne aptitude à communiquer avec des ingénieurs de spécialités différentes ainsi qu'une compétence pour organiser et gérer des projets multidisciplinaires
- De bonnes capacités managériales
- Une grande faculté d'adaptation
- Une vision globale du marché avec une connaissance profonde des cultures brésilienne et française

Contact : Prof. Dr. João Manoel Gomes da Silva Jr. – jmgomes@eletro.ufrgs.br

Des retours très positifs

Les programmes de double diplôme font généralement l'objet de retours très positifs tant par les professeurs que par les étudiants ayant eu la chance d'y participer.

« La présence d'un tel cursus permet d'attirer les meilleurs élèves sortant de l'enseignement secondaire. En outre, il a été noté une amélioration des résultats des étudiants qui savent que l'opportunité d'intégrer un double diplôme n'est réservée qu'aux meilleurs. »

Prof. Dr. Jose Pissolato Filho, Unicamp.

« Les programmes de double diplôme permettent le développement d'interactions pédagogiques tant au niveau des interventions des élèves revenant de France, qu'à l'occasion d'événements binationaux. Ils créent une ambiance cosmopolite dans l'université du fait de la présence des étudiants étrangers et de la concurrence des étudiants souhaitant effectuer le programme. »

Prof. Dr. Marcos Azevedo da Silveira, PUC-RIO.

« Bien plus que les aspects académiques ou professionnels, c'est l'aspect culturel qui restera comme la grande réussite de ce séjour en Europe. Ce séjour m'a profondément changé, et je souhaite à tout étudiant de vivre une telle expérience. »

Eric Ramos Pasquati, Ecole polytechnique de l'Université de São Paulo / Ecole Centrale Lyon, President de l'Association de Formation Internationale de la Politécnica (AFPI)

« Selon moi il ne fait aucun doute que le fait d'avoir suivi le programme du double diplôme a été un grand avantage lors de ma recherche d'emploi. Les personnes que j'ai rencontrées lors des entretiens ont toutes été enthousiasmées par mon parcours académique. »

Igor Fernandes, Université Fédérale du Ceará / Ecole Centrale Lyon

« Le Diplôme Intégré a deux facettes particulièrement intéressantes. La première est bien évidemment l'immersion dans une autre culture, qui permet une ouverture sur de nouveaux horizons. Le second, qui découle de ce premier aspect, est la possibilité d'étudier sa spécialité sous une perspective différente. J'ai ainsi pu confronter la vision européenne, plus particulièrement française, des relations internationales à la formation que j'avais reçue au Brésil. Ce nouveau point de vue a eu une influence très positive sur ma façon de penser. »

Gustavo dos Santos Pereira, PUC-SP / Sciences Po Paris.

« Le double diplôme a fait une grande différence lors de de mon recrutement par Procter&Gamble. Il représente une expérience très reconnue par les entreprises. »

Fábio Feital, Unicamp / Ecole Centrale Lyon

Contextes nationaux et européen

Au niveau européen : intégration au sein de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Dans le cadre du processus de Bologne, l'Union Européenne vise à créer un Espace unifié de l'enseignement supérieur à l'horizon 2010. L'un des axes prioritaires est le développement de coopérations donnant droit à la reconnaissance et à l'attribution d'un diplôme commun. L'Europe soutient ces échanges dans le cadre de partenariats institutionnels, gages de sécurité pour les étudiants. Cette volonté englobe aussi la mobilité enseignante, la mobilité virtuelle, l'élaboration de programmes en communs avec la création de mécanismes de reconnaissance adéquats.

La Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur, connue sous le nom de « Lisbon Recognition Convention », adoptée le 11 avril 1997 et entrée en vigueur à partir du 1er février 1999, est le texte juridique de référence. Cette Convention peut également servir de guide pour l'identification de bonnes pratiques. Ces dispositions s'appliquent, *mutatis mutandis*, à toute formation d'enseignement supérieur, quelle que soit son origine, ainsi qu'aux formations mises en place par deux ou plusieurs systèmes nationaux d'éducation.

Le comité de la Convention de Lisbonne a adopté une recommandation le 9 juin 2004 sur la reconnaissance des diplômes communs applicable dans l'ensemble des Etats signataires. Elle définit le diplôme commun comme une formation d'enseignement supérieur attribuée par deux établissements au minimum, ayant comme base un cursus élaboré et/ou appliqué conjointement, avec éventuellement la participation d'autres institutions. Ce diplôme peut-être émis comme :

- Un diplôme commun en complément à un ou plusieurs diplômes nationaux
- Un diplôme commun délivré par les établissements qui portent le programme d'étude, sans diplôme national
- Un ou plusieurs diplômes nationaux délivrés officiellement comme la preuve de l'enseignement commun

Il est conseillé que les autorités compétentes de chaque pays reconnaissent les diplômes communs étrangers, à moins qu'il n'y ait une différence significative entre celui-ci et la formation correspondante dans le système national. Les Etats signataires sont fortement invités à retirer tous les obstacles légaux à la reconnaissance des diplômes communs étrangers.

L'application du système européen de transfert de crédits (ECTS) pour faciliter la reconnaissance des diplômes est soulignée par ce comité. Le principe de l'ECTS est simple : une convention établit que la charge de travail d'un étudiant à temps plein durant une année étude correspond à 60 crédits. Dès lors, les crédits sont attribués à chaque enseignement en fonction de son poids dans la charge de travail annuelle.

Complément d'information :

Espace européen de l'enseignement supérieur :

http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/EHEA2010/Default_fr.asp

« Lisbon recognition convention » : <http://conventions.coe.int/Treaty/en/Treaties/Html/165.htm>

Recommandation 9 juin 2004 : www.cicic.ca/docs/Lisboa/jointdegrees.fr.pdf

ECTS : http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/ects/index_fr.html

Au niveau français : une législation facilitant la coopération internationale.

Anticipant les futures exigences européennes, la France a décidé d'adapter sa législation. Le décret N° 2005-450 du 11 mai 2005 régit ainsi la délivrance de diplômes en partenariat international. Au niveau doctoral, la cotutelle internationale de thèse est régie par l'Arrêté du 6 janvier 2005.

Le principe retenu par le décret du 11 mai 2005 est : quand un établissement français a été reconnu capable de délivrer un diplôme garanti par l'Etat, il peut dès lors conclure un accord avec un établissement étranger, pouvant délivrer dans son pays un diplôme au même niveau et dans le même domaine, afin d'organiser en commun la formation et de délivrer un diplôme conjoint.

Le partenariat a pour objectif d'organiser le cursus et la validation du diplôme. Il comprend une convention qui spécifie les modalités de formation, de constitution des équipes pédagogiques, de contrôle des connaissances ainsi que des modalités de validation qui respectent les exigences de qualité de la certification française. Cette convention établit également les conditions d'inscription des étudiants, de l'alternance des périodes de formation dans les pays concernés, de la constitution des jurys, de l'attribution des crédits européens et de l'accompagnement matériel, pédagogique et linguistique des étudiants.

Les établissements français peuvent s'engager dans ce type de partenariat international sans autorisations supplémentaires de l'Etat. L'initiative doit cependant faire l'objet d'une déclaration. Lors de l'évaluation périodique suivant sa création, le partenariat est jugé à partir d'un rapport spécifique. Les décisions quant à son prolongement sont prises à partir de cette évaluation.

Dans le cas de la cotutelle de thèse internationale, une grande liberté est donnée aux établissements français. En particulier, les universités et autres établissements peuvent déroger à la loi quand survient une incompatibilité entre les règles françaises et les règles du pays partenaire. La convention signée entre les institutions partenaires détermine les normes adoptées. Le doctorat est pleinement reconnu par la France, dès lors que la convention entre les deux établissements garantit la reconnaissance dans le pays partenaire.

Complément d'information :

Textes français : www.bologna-bergen2005.no/Docs/France/050520_France_Joint_degrees.pdf

Cotutelle : <http://www.cendotec.org.br/dossier/cendotec/cotutela.pdf>

Au niveau brésilien : Absence de législation et pouvoir des universités.

Il n'existe pas de législation spécifique au Brésil, les universités reconnues par le Ministère brésilien de l'Education peuvent valider les diplômes et les titres étrangers.

Dans le cadre de la mise en place du double diplôme entre la PUC de Rio et plusieurs écoles d'ingénieurs, le Professeur Marcos A. da Silveira présente le cadre juridique brésilien. Dans le cas du programme de la PUC de Rio, chaque partenaire délivre un diplôme.

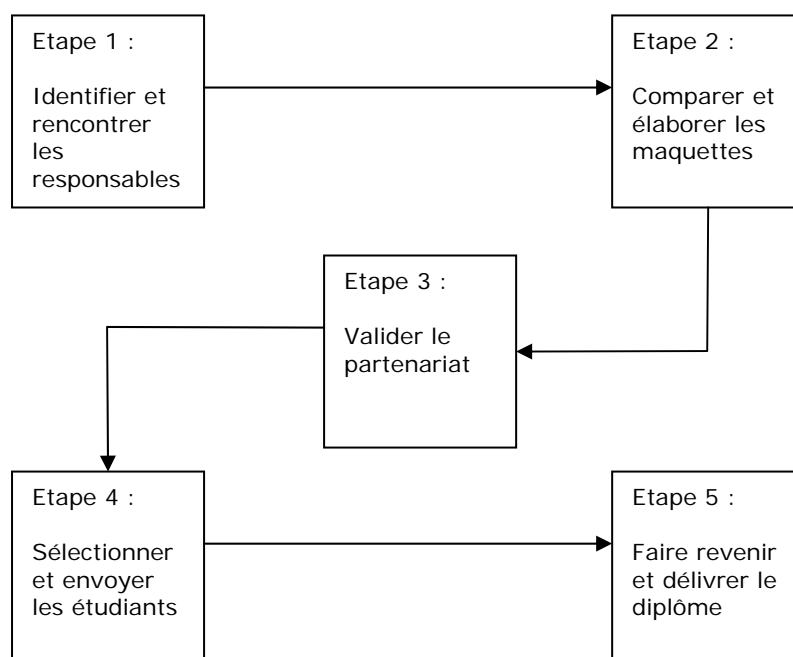
- Une institution valide le diplôme du partenaire, avec éventuellement la nécessité pour l'étudiant de passer des disciplines complémentaires. Cette situation n'est pas interdite par la législation brésilienne.
- L'établissement d'origine concède le titre à un élève qui accomplit son cursus dans une autre institution. Cela est contraire aux normes brésiennes sauf si l'étudiant suit un nombre important d'enseignements facultatifs tout en répondant aux obligations du cursus légal.
- Les deux institutions fournissent un diplôme unique, « diplôme conjoint » ou « diplôme commun », validé par les deux institutions. On ne sait pas encore comment légaliser cette situation du côté brésilien.

Plusieurs conditions doivent être remplies pour que soit délivré un diplôme aux étudiants suivant l'enseignement d'une école étrangère :

- L'élève doit valider au minimum 75% des disciplines prévues par le cursus officiel de l'école brésilienne. Les disciplines prises en compte sont celles suivies au Brésil et celles suivies à l'extérieur reconnues par le système d'équivalence des crédits. La liste des matières prévues dans les « Directives de Cursus Nationales » et couvert par l'établissement brésilien doit être entièrement validé.
- La validation d'un travail de fin d'étude et d'un stage d'une durée minimale de 160 heures.
- Le nombre total d'heures de cours et de laboratoire doit être supérieur ou égal à celles stipulées dans le programme de l'institution brésilienne. Un pourcentage minimum d'heures de laboratoire doit également être respecté.
- En revanche il n'y a pas d'exigences officielles quant au temps minimum passé dans l'école brésilienne

En outre, chaque université brésilienne a le pouvoir d'ajouter ses propres conditions. A titre d'exemple, la PUC de Rio exige qu'un tiers des crédits soient obtenus en son sein.

La mise en place d'un double diplôme



De la création du double diplôme à la délivrance du diplôme à la première promotion

Etape 1 : Identification du partenaire et prise de contact avec les équipes pédagogiques.

- L'objectif est ici de rencontrer des établissements avec lesquels un partenariat serait possible. Le point fondamental est la confiance de chaque école dans la qualité de la formation délivrée par l'autre partenaire.
- Les projets de double diplôme sont souvent initiés par un réseau de professeurs, une collaboration ancienne ou un événement international. Les parties prenantes, qu'elles soient françaises ou brésiliennes, peuvent s'appuyer sur les services de l'Ambassade de France au Brésil ou le CenDoTeC.

Faculté d'économie, de gestion et de comptabilité (FEA) de l'Université de São Paulo (USP) et EUROMED Marseille Ecole de Management

La création d'un double diplôme entre la FEA et EUROMED Marseille est non seulement le fruit des précédents accords de coopération entre les deux établissements, mais également le fait des très bonnes relations qu'entretiennent la région PACA et l'Etat de São Paulo.

Contact : Prof. Dr. Edson Luiz Riccio – elriccio@usp.br

Université Fédérale de Uberlândia et INSA Lyon

L'histoire des relations entre la UFU et l'INSA Lyon remonte à décembre 1987, époque où fut signé un accord d'échange d'étudiants. Initialement réservé à la filière d'ingénierie mécanique, cet accord a été progressivement étendu à plusieurs autres filières. Cette coopération fut ensuite élargie à d'autres domaines : échanges de chercheurs et de professeurs, développement de travaux de recherche communs, co-orientation de thèses ...

Contact : Profa. Raquel S. L. Rade – rslr@ufu.br

Université Pontificale Catholique de Rio de Janeiro et Ecoles Centrales

Les premiers contacts entre les Ecoles Centrales et la PUC de Rio ont été entrepris lors des « International Conferences on Engineering Education ». Cette relation s'est ensuite approfondie avec l'accueil d'étudiants de la PUC de Rio par l'Ecole Centrale de Paris dans le cadre des bourses-sandwiches mises en place par la CAPES. Enfin, un accord sur un programme de double diplôme a été trouvé en 1999, lors de la visite d'une délégation de l'Intergroupe des Ecoles Centrales à la PUC-Rio, puis signé en 2000.

Contact : Prof. Dr. Marcos Azevedo da Silveira – marcos@ele.puc-rio.br

- Une fois les partenaires potentiels identifiés, il convient d'évaluer la pertinence de la mise en place d'un double diplôme ainsi que la capacité à mener un projet en commun. Dans nombre de cas, le double diplôme a été précédé par d'autres types de collaborations qui ont permis aux deux institutions d'apprendre à se connaître et à travailler ensemble.

Université Pontificale Catholique de São Paulo et Institut d'Etudes Politiques de Paris

Avant la signature du programme de diplôme intégré (2002), la PUC-SP et Sciences Po Paris étaient déjà partenaires dans le cadre d'un accord de coopération (1998). Cela a permis la réalisation de voyages d'étude, d'échanges d'étudiants et de doctorants, l'organisation de conférences et de séminaires. Durant cette période, la PUC-SP a accueilli 27 étudiants et en a envoyé 29 en France pour des séjours de un à deux semestres. Ces expériences communes ont facilité la mise en place du diplôme intégré.

Contact : Prof Dr. Reginaldo Mattar Nasser – regnasser@pucsp.br

Etape 2 : Comparaison des maquettes et explicitation des modalités de coopération.

- A cette étape, la souplesse et l'ouverture d'esprit doivent prévaloir. En effet, il n'est pas nécessaire que les cursus correspondent à 100% : un diplôme peut donner droit à 70% de l'autre, l'étudiant aura alors l'obligation de valider les 30% restant pour obtenir le double diplôme.

Université Pontificale Catholique de São Paulo et Institut d'Etudes Politiques de Paris

Le diplôme de Relations Internationales de la PUC-SP et le Master de Sciences Po n'ont pas le même niveau : il est obtenu en 4 ans pour le premier et en 5 pour le second. En réponse à ce problème, un programme de diplôme intégré a été proposé et mis en place. Les étudiants de la PUC-SP obtiennent consécutivement le diplôme de la PUC-SP lors du 9^{ème} semestre et le Master de Sciences Po lors du 10^{ème} semestre.

Contact : Prof Dr. Reginaldo Mattar Nasser – regnasser@pucsp.br

- Lors de la négociation sur l'équivalence des disciplines, l'équipe pédagogique dispose d'une marge de manœuvre : équivalence discipline par discipline ou par bloc de disciplines. Ce degré de liberté est également présent lors de la définition des modalités de la coopération : parcours à suivre par les étudiants, temps passé dans chaque institution...

Ecole Supérieure d'Agriculture « Luiz de Queiroz » et INA Paris-Grignon

Le nouveau double diplôme signé le 14 avril 2005 est ouvert aux étudiants de l'ESALQ/USP qui accomplissent leur 7^{ème} semestre. Cet accord prévoit que les étudiants accomplissent au minimum trois semestres au sein de l'institution partenaire.

Contact : Profa. Maria Lucia Carneiro Vieira, mlcvieira@esalq.usp.br

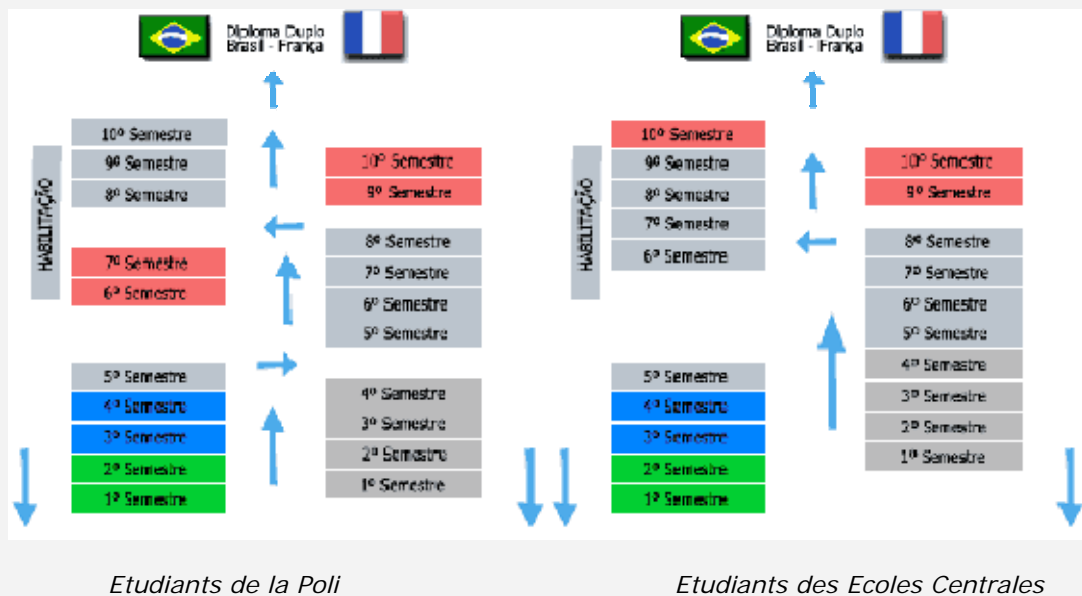
Université Technologique Fédérale du Paraná et les Universités Technologiques de Compiègne, Troyes et Belfort-Montbéliard

Les étudiants de l'UTFPR peuvent, après leurs deux premières années d'étude, continuer leur cursus pendant 4 semestres au sein des universités partenaires en suivant un plan d'étude validé par les responsables des deux établissements. Un de ces semestres correspondra à une période de stage.

Contact : Prof. Dr. Claudio Martin, cmartin@utfpr.edu.br

Ecole Polytechnique de l' Université de São Paulo et Ecoles Centrales

Après leurs cinq premiers semestres, les étudiants de la Poli/USP accomplissent deux années d'étude au sein d'une des Ecoles Centrales partenaires. Ils réintègrent ensuite la Poli pour effectuer les 8ième, 9ième et 10ième semestre. Les étudiants des Ecoles Centrales rejoignent la Poli après avoir leurs huit premiers semestres. Ils intègrent cette école au niveau du 6ième et y restent deux ans. Dans les deux cas, le cursus aura duré 6 ans soit un an de plus que la durée du parcours classique conduisant au diplôme d'ingénieur.



Contact : Prof. Dr. Antonio Carlos Vieira Coelho – crint@poli.usp.br

Université Fédérale du Rio Grande do Sul et Ecoles Centrales

Le programme prévoit 6 années d'étude dont deux dans l'établissement partenaire. Une des caractéristiques principales de ce double diplôme est la fixation de la correspondance des divers cycles d'étude (cycle basique, cycle professionnel, Spécialisation, par exemple) et la reconnaissance des crédits par groupes de disciplines.

Contact : Prof. Dr. Joao Manoel Gomes da Silva Jr. – jmgomes@eletro.ufrgs.br

- Cette phase de discussion peut prendre du temps. Par exemple, il s'est écoulé près de deux ans entre la proposition de double diplôme faite à l'Unicamp par les écoles centrales (2001) et la signature effective (2003).

Etape 3 : Validation par les instances supérieures concernées.

- Suite à cette phase d'élaboration du programme, il est nécessaire de faire valider la convention par les autorités compétentes de chaque partenaire : Recteur ou Président de l'université, les Directeurs des écoles...

Projet de Double Diplôme entre l'Université Fédérale de Santa Catarina et les Ecoles INSA

L'UFSC et les INSA ont adopté une approche spécifique un peu différente des autres. La validation de l'accord intervient avant le travail sur les équivalences de diplôme. Dans notre schéma, les étapes 2 et 3 seraient interverties. Cet accord a été validé par toutes les instances de l'UFSC et devrait être rapidement signé par le Recteur de l'Université puis par les directeurs des INSA.

Contact : Prof. José Carlos – jcarlos@grante.ufsc.br

Etape 4 : Sélections et envois des premiers étudiants.

- Quelle que soit l'Université, le programme de double diplôme s'adresse aux meilleurs élèves. Une sélection très pointue est donc mise en place.

Université Pontificale Catholique de São Paulo et Institut d'Etudes Politiques de Paris

Dans le cadre de la sélection pour son programme de diplôme intégré la PUC-SP a mis en place un processus de sélection en trois étapes :

- Début décembre à la fin du 4^{ème} semestre, un test d'aptitude en français est organisé et le dossier des candidats est analysé par le responsable du cours de relations internationales.

- Avril, 5^{ème} semestre, le candidat passe un certificat de maîtrise du français et est invité à un entretien dans cette langue avec une commission de sélection composée par des membres de la PUC, de Science Po et éventuellement de personnes invitées.

- Mai/juin les candidatures présélectionnées sont analysées par la commission de sélection de Sciences Po.

Contact : Prof. Dr. Reginaldo Mattar Nasser – regnasser@pucsp.br

Université Fédérale du Ceará et Ecoles Centrales

L'UFC a pour sa part créer un autre processus de sélection :

- L'étudiant doit tout d'abord avoir un indice de rendement académique (IRA) supérieur à 8,25 et son CV doit être approuvé par la Chambre des Tuteurs.

- Il devra ensuite passer un entretien en portugais avec les membres de la Chambre des Tuteurs et le représentant de la Coordination des Accords Internationaux de l'UFC.

- Enfin un entretien en français ou en anglais, voir exceptionnellement en espagnol, avec les directeurs des départements de coopération internationale et les professeurs représentants les écoles Centrales. Une lettre de motivation doit être fournie à cette étape.

Contact : Prof. Dr. Joao José Hiluy Filho – hiluy@ufc.br

- Une fois le candidat sélectionné il faut s'assurer qu'il aura les moyens de pleinement profiter de son séjour. Plusieurs sources de financement sont disponibles : les bourses (Egide, Capes, bourses Eiffel, programme Brafitec, programme Brafagri...) ou le financement privé (démarcher les entreprises, réalisation de stages rémunérés...).

Le dossier d'EduFrance sur la coopération universitaire franco-brésilienne est disponible sur Internet : <http://www.edufrance.com.br/2/modules/mydownloads/visit.php?cid=1&lid=6>. Il offre un panorama des bourses disponibles selon la nationalité des candidats.

Ecole Polytechnique de l'Université Fédéral de Rio de Janeiro

Dans le cadre du programme de double diplôme, la Coordination de perfectionnement du personnel de l'enseignement supérieur (Capes) finance la première année du partenariat par l'intermédiaire du programme Brafitec. Les étudiants doivent ensuite rechercher un partenaire en entreprise pour financer leur seconde.

Contact : Prof. Dr. Ricardo Manfredi Naveiro – ricardo@pep.ufrj.br

Université Fédérale de Uberlândia et INSA Lyon

Le programme donne accès aux bourses Capes-Brafitec d'une durée d'un an. Ensuite des stages rémunérés sont prévus en fin de première année et au second semestre de la deuxième année à l'INSA. Ils doivent permettre aux étudiants de rester sur place.

Contact : Profa. Raquel S. L. Rade – rslr@ufu.br

- L'Université Fédérale du Ceará met en avant que les aspects culturels peuvent poser des difficultés au début du séjour et qu'ils doivent être réglé rapidement. Un accompagnement de l'étudiant peut être créé.

Faculté d'économie, de gestion et de comptabilité (FEA) de l'Université de São Paulo (USP) et EUROMED Marseille Ecole de Management

La convention entre les deux établissements prévoit le soutien des étudiants étrangers par la mise en place d'un service qui doit les assister dans leurs démarches administratives. La création d'un tutorat, chargé de les aider à s'adapter aux procédures et méthodes pédagogiques de l'institution d'accueil, est également évoquée dans ce document.

Contact : Prof. Dr. Edson Luiz Riccio – elriccio@usp.br

Etape 5 : Le retour et la délivrance du diplôme.

- Il est possible que des difficultés apparaissent lors de la première année de mise en place principalement à cause de la nouveauté du programme et d'un possible manque de repères dans la collaboration. Avec l'expérience ces problèmes sont rapidement surmontés.

« Le retour au Brésil fût un peu tumultueux principalement du fait que nous étions la première promotion. L'équivalence des disciplines a posé quelques problèmes, la création d'une commission de professeurs devrait permettre de les régler pour les prochaines promotions. Malgré ce contre-temps, le délai fût quand même respecté et la première promotion d'ingénieurs formés par l'Unicamp et les Ecoles Centrales ont reçus leurs diplômes à l'issue des trois semestres suivant leur retour de France. »

Pedro Neiva Kvieska, Unicamp – EC Nantes.

Le cas de la cotutelle de thèse

La cotutelle de thèse internationale est régie par un arrêté spécifique en date du 6 janvier 2005.

Chaque cotutelle de thèse s'effectue dans le cadre d'une convention liant les deux partenaires et impliquant un principe de réciprocité. Cet accord doit être signé au plus tard à la fin de la première année suivant l'inscription en thèse. Le doctorant doit s'inscrire dans l'établissement d'origine et/ou dans l'établissement partenaire pendant toute la durée de son séjour sur place.

Convention

L'arrêté exige la signature d'une convention spécifique pour chaque cotutelle, comprenant au minimum :

- Nom des deux institutions
- Nom du doctorant
- Date d'inscription au doctorat
- La durée prévue de la thèse
- La durée des périodes de travail dans chaque institution
- L'université qui reçoit le paiement de l'inscription
- La couverture sociale de l'étudiant dans chaque pays
- Le logement et les aides financières dont bénéficie le doctorant
- Le nom des directeurs de thèse
- Les modalités de désignation du jury
- Le lieu de soutenance
- La langue de rédaction et de soutenance de la thèse
- La réglementation liée à l'enregistrement, au référencement et à la reproduction des thèses

Pré-requis

- L'étudiant doit disposer du titre lui permettant de s'inscrire en doctorat dans les deux pays.
- Le projet de recherche, rédigé dans les deux langues, doit être approuvé par les deux directeurs de thèse, français et brésilien.
- Les deux directeurs de thèse doivent démontrer l'antécédence de leurs collaborations scientifiques et, dans le meilleur des cas, que leurs équipes collaborent.
- Le thème de recherche doit être approuvé par les instances compétentes de chaque établissement.
- La convention doit être signée en trois exemplaires, en français et en portugais, par les directeurs de thèse, les responsables du programme ou du laboratoire, ainsi que par les recteurs ou présidents des universités concernées.

Financements

- Le collège doctoral franco-brésilien octroie des bourses aux docteurs. Pour de plus amples informations :
http://www.capes.gov.br/capes/portal/conteudo/10/Capes_ColegioDoutoral.htm
<http://www.egide.asso.fr/fr/programmes/bfe/collegesdoct/BresilCO.jhtml>
- En France, quand il existe une convention de cotutelle internationale, le laboratoire impliqué peut demander une aide à l'occasion de la publication des appels d'offre d'aide à la mobilité des doctorants du Ministère de la Recherche :
<http://www.recherche.gouv.fr>

Point sur les doubles diplômes franco-brésiliens

Mise à jour

Une base de données actualisées sur les doubles diplômes franco-brésiliens est disponible sur le site du CenDoTeC à l'adresse suivante :
<http://200.136.53.146/projpesq.shtml>

Les doubles diplômes actifs

Au total, 398 étudiants sont double-diplômés ou en cours de formation.

Ecoles / Universités brésiliennes	Ecoles / Universités françaises partenaires	Domaine	Statut	Nombre d'étudiants concernés	Responsables Brésiliens
Universidade Federal do Ceará - UFC	Ecoles Centrales de Paris, Lille, Nantes, Lyon et Marseille	Ingénieur	En vigueur depuis 2000	(2005) Brésil vers France : 50 France vers Brésil : 5	Prof. Dr. João José Hiluy Filho - hiluy@ufc.br
Pontifícia Universidade Católica do Rio de Janeiro	Ecoles Centrales de Paris, Lille, Nantes, Lyon, INSA Toulouse et Lyon, ENSMSE, ENSMN, ENST	Ingénieur	En vigueur depuis 2000	49 élèves au total	Prof. Dr. Marcos Azevedo da Silveira – marcos@ele.puc-rio.br
Escola Politécnica da Universidade de São Paulo - POLI/USP	Ecoles Centrales de Paris, Lille, Nantes, Lyon et Marseille; Ecole Polytechnique, ENSMSE, ENSMN, ENPC, ENSCP, ENSCL, ENSTA, ENSCM, ENSCPB	Ingénieur	En vigueur depuis 2001	(2005) Brésil vers France : 115 France vers Brésil : 27	Prof. Dr. Antonio Carlos Vieira Coelho - crint@poli.usp.br

Universidade Estadual de Campinas – UNICAMP	Ecoles Centrales de Paris, Lille, Nantes e Lyon; ENSAM	Ingénieur	En vigueur depuis 2001 pour les Ecoles Centrales 2004 pour l'ENSAM	(2006) Brésil vers France : 28	Prof. Dr. Jose Pissolato Filho (Ecoles Centrales) - pisso@dsce.fee.unicamp.br Prof. Dr. José Roberto de França Arruda (ENSAM) - arruda@fem.unicamp.br
Universidade Federal do Rio Grande do Sul – UFRGS	Ecoles Centrales de Paris, Lille, Nantes, Lyon et Marseille	Ingénieur	En vigueur depuis 2002	Brésil vers France : 31	Prof. Dr. João Manoel Gomes da Silva Jr. - jmgomes@eletro.ufrgs.br
Escola Politécnica da Universidade Federal do Rio de Janeiro – POLI/UFRJ	Ecoles Centrales de Paris, Lille, Nantes, Lyon et Marseille ; Ecole Polytechnique Paris, Ecole des Mines de Paris, ENSTA	Ingénieur	En vigueur depuis 2004 pour les Ecoles Centrales	(2006) Brésil vers France : 22 France vers Brésil : 2	Prof. Dr. Ricardo Manfredi Naveiro - ricardo@pep.ufrj.br
Universidade Federal de Santa Catarina	INSA Lyon, Toulouse, Rouen, Rennes e Strasbourg ; ENSMSE	Ingénieur	2006 avec l'ENSMSE En cours de signature avec les INSA	ENSMSE (2007) : 2 étudiants brésiliens, 1 étudiant français INSA : 1 étudiant brésilien est entrain de suivre le cursus prévu et sera diplômé rétroactivement	Prof. José Carlos Perreira - jcarlos@grante.ufsc.br Prof. Dr. Julio Felipe Szeremeta (ENSMSE) julio@inf.ufsc.br Prof. Essaid Bilal (ENSMSE) bilal@emse.fr
Universidade Federal de Uberlândia	INSA Lyon et INSA Rouen	Ingénieur	Signature Décembre 2005	Premier tour en 2006	Profa. Raquel S. L. Rade - rslr@ufu.br
Universidade Tecnológica Federal do Paraná – UTFPR	UTC, UTT, UTBM	Ingénieur	En vigueur depuis 2004	Brésil vers France : 7	Prof. Dr. Claudio Martin - Assessoria de Relações Internacionais - cmartin@utfpr.edu.br

Pontificia Universidade Católica de São Paulo	Sciences Po	Relations Internationales	En vigueur depuis 2002	Brésil vers France : 6	Prof. Dr. Reginaldo Mattar Nasser - regnasser@pucsp.br
Faculdade de Economia, Administração e Contabilidade da USP – FEA/USP	Euromed Marseille	Gestion	En vigueur depuis 2003	Brésil vers France : 8 France vers Brésil : 3	Prof. Dr. Edson Luiz Riccio – elriccio@usp.br
Escola Superior de Agricultura “Luiz de Queiroz” – ESALQ/USP	INA Paris-Grignon ; Groupement FESIA : ESA Angers, ISAB Beauvais, ISA Lille, ISARA Lyon, ESAP	Agronomie	En vigueur depuis avril 2005 (INA) 2006 (groupement FESIA)	Premier tour en 2006	Profa. Maria Lúcia Carneiro Vieira - mlcvieir@esalq.usp.br
Faculdade Ibmec / RJ	Ecole de Management de Normandie ; Institut Européen d'Etudes Commerciales Supérieures Strasbourg (IECS)	Gestion / Commerce (MBA)	EMN (2001), IECS (2002)	EMN (par semestre, par an) : 1 étudiant envoyé, 1 étudiant reçu IECS (par semestre, par an) : 1 étudiant envoyé, 2 étudiants reçus	Prof. Dr. Luiz Flavio Autran Monteiro Gomes - autran@ibmercj.br Andressa Amaya - andressaamaya@ibmecrj.br

Les projets en voie de signature

- L'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne est actuellement en discussion avec l'Université Fédérale du Minas Gerais pour la création d'un nouveau programme de double diplôme.
- L'Institut Toledo d'Enseignement (ITE) de Bauru a signé très récemment un accord de coopération avec les universités françaises liées à la Maison des Pays du Cône Sud. Cet accord prévoit la création de doubles diplômes à destinations des brésiliens. L'étudiant sera inscrit à la fois à l'ITE et à l'un des établissements français partenaires. L'enseignement de l'ITE donnera droit à 70-80% du diplôme français, les 20-30% restant seront obtenus en suivant les enseignements de professeurs français qui se déplaceront au Brésil.
- Enfin, une initiative qui pourrait préfigurer une nouvelle forme de collaboration entre la France et le Brésil en matière d'éducation et de formation : le projet d'Institut de Technologie et Gestion de l'Innovation Heliopolis. Cette structure est portée par l'Ecole des Mines de Saint-Etienne en partenariat avec Sapiens Parque SA – Parc d'innovation, la Fondation Certi, l'association Acate et l'Université Fédérale de l'Etat de Santa Catarina. Situé à Florianópolis, il cible un public professionnel à qui il proposera, dans un premier temps, quatre types de prestations : une formation avancée en ingénierie et technologie, un panel de formations de courte durée à destination de cadres dirigeants, un MBA en gestion de la technologie pour l'innovation et un centre de recherche qui se concentrera sur les domaines de recherche des entreprises partenaires et du Sapiens Parque.

Dossier CenDoTeC

Ce dossier a été réalisé en Novembre 2006

Elaboration : Maxence Motte, Halumi T. Takahashi, Elise Guerrero

Directeur de publication: Pierre Fayard

Prenez contact avec le **CenDoTeC** pour tout dossier d'information scientifique sur le Brésil.

CenDoTeC - Centro Franco-Brasileiro de Documentação Técnica e Científica

Av. Prof. Dr. Lineu Prestes, 2242 - Cidade Universitária

05508-000 São Paulo - SP

Tel.: (11) 3032-1214 Fax: (11) 3032-1552 <http://www.cendotec.org.br/>